

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Cathy Stewart	Numéro de permis 2018642	Date d'inspection Le 17 novembre 2021	
Nom de l'établissement Chez Cathy		Numéro de téléphone (506) 854-3032	
Adresse 447 rue Avant-Garde Dieppe NB E1A 5E6			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Paula Morin		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de l'inspection, les enfants ont joué aux voitures ainsi qu'avec des casse-têtes. Ils ont mangé leur collation, un jeu dirigé a eu lieu et ensuite ils sont allés faire une sortie au parc.

Article 11 (b) L'éducatrice est sur la liste d'attente pour compléter le 60hr du cours d'Introduction en éducation à la petite enfance.

original signé par
Paula Morin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 18 novembre 2021

Date

original signé par
Cathy Stewart

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 18 novembre 2021

Date